

# PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024/2030

## Assemblée nationale

### Commission de la Défense et des forces armées

Audition du jeudi 04 mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les députés,

Merci de nous recevoir pour cet exercice, annuel pour ce qui concerne le projet de budget des armées, septennal pour le projet de Loi de Programmation Militaire. Nous voici dans l'exercice de la future LPM 2024-2030.

Vous devez avoir conscience que c'est avec un arrière-goût amer que nous sommes ici aujourd'hui. Et même si nous savons bien que cette commission n'est pas exactement le lieu, l'UNSA tient à vous dire que l'exercice du projet de réforme des retraites, auquel l'exécutif a soumis les organisations syndicales depuis bientôt 6 mois, laissera des traces durables, sans doute indélébiles, en matière de mépris du dialogue social. Les fondements de cette démocratie sociale que nous avons toutes et tous ici, chevillée au corps, ont été et resteront durablement ébranlés. Comme une ultime gifle à cette réalité, le président de la République, disant il y a tout juste un an « Ce vote m'oblige », promulgue une loi rejetée par 92% des salariés et 75% de l'opinion, en pleine nuit, le jour même de l'avis rendu par le Conseil Constitutionnel. Ce n'est pas faute aux organisations syndicales, unies et unanimes comme jamais depuis des décennies, d'avoir fait montre de sérieux, de contre-propositions cohérentes et finançables dans le temps, en évitant de recourir sans cesse aux seules mesures paramétriques de l'âge et de la durée de cotisation. Il y a peu, il fallait applaudir les salariés des métiers essentiels, les premières lignes... aujourd'hui ce sont les premiers pénalisés par les conséquences de cette loi votée, en terme de pénibilité, d'inégalité femmes-hommes, d'entrée jeune sur le marché du travail. Oui, cet épisode laissera des traces, évidemment. Cette loi, brutale, injuste et injustifiée, porte en elle les germes de bien des inégalités manifestes qui se révéleront dans le temps, c'est obligé. Avouons aussi, que rajouter une crise sociale d'une telle ampleur, au lendemain d'une crise sanitaire inédite qui, elle aussi, a révélé des inégalités sociales majeures, une crise climatique aujourd'hui irréversible et une crise économique détruisant les plus précaires de nos concitoyens, n'est pas ce qu'on peut appeler un modèle de stratégie.

Les séquelles seront durables, à la fois de cette loi injuste mais de la manière irrespectueuse et arrogante avec laquelle les représentants des salariés ont été traités. Cela pourrait prêter à sourire, et pourtant notre démocratie, notre modèle de 6<sup>ème</sup> puissance économique au monde, en est rendue à publier des arrêtés préfectoraux interdisant l'achat de casseroles dans les lieux où se rend le Président de la République. On marche sur la tête. Demain, en cas de risque potentiel à l'œuf, faudra-t-il un inspecteur/contrôleur derrière chaque poule pour s'assurer qu'aucune ne ponde dans un délai de 48h précédent la visite d'un représentant de l'exécutif ? Si cela permet de créer des postes... après tout.

Un budget « stratosphérique » si vous nous permettez ce mot. De 295Md€ pour la période 2019-2023, le budget des armées s'établit pour la période 2024-2030 à 413Md€, même si sa sincérité semble ne pas être à 100% acquise.

Nous savons le contexte international bien sûr, la guerre en Ukraine aux portes de notre continent et le drame que vit le peuple Ukrainien, ces femmes, ces enfants jetés à la rue au son des sirènes d'une attaque imminente. C'est terrible. Egalement l'instabilité et les risques pour nos ressortissants dans nombre de pays. Le projet de LPM intègre cette réalité dans ses choix budgétaires. L'UNSA, fidèle à ses principes, ne vient pas ici pour juger des choix stratégiques du Président de la République, chef des armées et de ses grands subordonnés en matière de défense de l'intégrité du territoire, de choix opérationnels ou d'engagements sur différents théâtres d'opérations. Nous sommes ici pour représenter cette communauté des personnels civils, 65000 agents, qui, il faut bien le dire, semblent totalement transparents dans les mots, dans la reconnaissance de l'exécutif comme dans la considération de l'institution, à croire qu'ils n'existent pas. Une fois, une seule toute petite fois, apparaît le mot « Personnels civils » dans les 376 pages du projet de loi, une fois, une seule toute petite fois, dans les 119 pages du rapport annexé. Et encore, c'est juste pour en évoquer les effectifs. C'est humiliant cette invisibilité chronique.

Ce projet de LPM, inédit par l'ampleur de son budget et la prise en compte de nouvelles modalités de défense, cyber, quantique, espace, fonds marins... mais aussi la prise en compte d'une inflation durable des prix des carburants sans impact sur le budget initial, l'éventualité d'un budget OPEX abondé en interministériel en cas d'engagement extérieur en cours d'exercice et non programmable de fait ab initio, la restitution au seul Ministère des Armées des rentes des cessions des emprises immobilières des armées, sont autant de révélateurs qui

démontrent l'impérieuse nécessité de sanctuariser notre modèle. Ce projet de LPM modifie également en profondeur nombre d'articles du code de la Défense. L'UNSA relève comme tous, l'immense défi de l'attractivité des métiers et de la fidélisation des compétences. Un ensemble de mesures est pris pour préparer ce défi.

Mesdames et messieurs les député-es, toutes ces mesures sont colorées « kaki ». Que serait l'opérationnel de nos armées, sans ce bataillon des 65000 personnels civils qui chaque jour, œuvre à assurer le soutien, qu'il soit commun ou opérationnel, de ces 210 000 militaires, afin de leur garantir des conditions de vie, d'exercice de leur métier, de sécurité et de fiabilité optimales des matériels qu'ils sont appelés à utiliser ? Des personnels civils avec la conscience permanente de ce qu'est la militarité de notre institution et des soutiens sans faille qu'ils doivent apporter à ces femmes et ces hommes qui s'engagent en notre nom à tous, jusqu'à leur vie parfois, comme aux matériels qu'ils utilisent. La réponse est dans la question.

Aussi, l'ensemble de l'exercice lié à l'attractivité et à cette fidélisation est à transposer aux compétences civiles. Doit-on ici vous convaincre des métiers, des compétences, des expertises, des essais, du maintien en conditions opérationnelles des matériels, de la fiabilité des ressources humaines et de la paie, des études amont, des achats, des systèmes d'information, de la sécurité, de la logistique, du ravitaillement, des munitions, de la santé... etc.

Après une LPM « A hauteur d'homme », le Ministre des Armées lui-même évoque un budget « d'économie de guerre ». Cette économie de guerre n'a pas attendue la présentation de ce projet de LPM. Elle est déjà une réalité entre industriels de la Défense et secteur étatique. Ce n'est pas ainsi que nous entendons ce terme à l'UNSA. Et si cette « Economie de guerre » consiste simplement à constater impuissants, le dépouillement des compétences étatiques au profit des industriels du secteur, eux aussi en peine d'attractivité mais capables d'offrir des conditions salariales sans communes mesures avec celle du secteur public, et ils ne s'en privent pas, la feuille de route sera difficile, disons-le impossible. Le nombre de démissions est en augmentation permanente, c'est un exercice difficile pour les services RH, vous imaginez bien. Déployer autant d'effort pour rendre attractifs les postes et les métiers du Ministère des Armées pour refaire le chemin à l'envers quelques mois après seulement, c'est non seulement chronophage mais décourageant. L'attrition de candidats au recrutement est par ailleurs, une réalité visible.

Aux armées comme ailleurs au sein de la sphère publique, si rien n'est fait pour l'amélioration des rémunérations, c'est une société différente qui nous attend. Qui demain acceptera un engagement public dans des conditions salariales indignes, pour des fonctions qu'on jette en pâture à la première occasion ? Aussi, mesdames et messieurs les députés, vous nous recevez aujourd'hui en qualité de membre de cette commission Défense. L'UNSA vous interpelle en qualité de parlementaires avisés, pour porter l'impérieuse, l'obligatoire revalorisation des salaires publics. Au Ministère des Armées plus qu'ailleurs, les compétences techniques sont indispensables aux soutiens opérationnels, la moindre des défaillances peut avoir des conséquences dramatiques, nous le savons. Alors l'UNSA le répète encore. On ne fera pas une armée du 3<sup>ème</sup> millénaire avec des rémunérations civiles indignes. Pour preuve, il y a 3 jours, face à l'inflation que nous savons tous, le SMIC augmentait de 2,19%. Le minimum garanti de la Fonction Publique, par décret du 27 avril a, lui, été augmenté de 8 points passant de l'indice 353 à 361... soit 38€. Plus de 400 000 agents sont concernés, titulaires comme contractuels. En l'absence de révision de l'ensemble des grilles de la Fonction Publique, la conséquence est inévitable, c'est un nouveau tassement des grilles indiciaires affaiblissant d'autant le principe d'évolution de carrière. Quel salarié accepterait de telles conditions de rémunération et d'évolution en sachant, malgré l'acquisition de nouvelles compétences et une expérience croissante, une stagnation de sa rémunération pendant 10 ans ? C'est aujourd'hui la réalité des agents des catégories C et B.

Savez-vous quels sont les pieds de grilles des agents publics en 2023 ? 1747€ bruts pour un agent de catégorie C. 1747€ bruts pour un agent de catégorie B. 1891€ bruts pour un agent de catégorie A. 1894€ pour un ingénieur contractuel. 1750€ bruts pour un technicien contractuel. Pensez-vous sérieusement relever le défi de l'attractivité et de la fidélisation avec des rémunérations à ce point proches de l'indigence, en tout cas, repoussantes à bien des égards ? Pensez-vous encore écoper les démissions prévisibles face à des industriels, ayant les mêmes besoins de compétences que nous, mais disposant d'outils de "guerre économique" sans commune mesure avec ceux de la fonction publique ? L'urgence est dépassée ce 4 mai, l'inflation est dévastatrice en l'absence d'une indexation des rémunérations publiques sur celle-ci. L'UNSA, comme l'ensemble des organisations syndicales, tire depuis longtemps la sonnette d'alarme et tel un tsunami, il y a des signes précurseurs annonciateurs d'une catastrophe imminente. Personne ne pourra dire qu'il ou qu'elle ne savait pas... notre propos est constant sur cette réalité. A moins de s'en remettre, tel le corbeau dans la fable, à la devise de La Fontaine : « Il jura, mais un peu tard ».

L'UNSA relève dans ce projet de Loi de Programmation Militaire, l'effort, le développement et la surveillance de notre BITD. Elle est indispensable au fonctionnement comme au futur de nos armées. Pour ne citer que ce cas, l'entreprise Latécoère, après un investissement de 47 millions d'euros soutenus par l'argent public en 2017, annonce la délocalisation des activités de son site de Montredon vers la Tunisie, dont celles liées à la fabrication des pièces de l'avion de transport tactique sur lequel s'appuieront les armées à hauteur de 75% en 2030, avec la disponibilité de 35 appareils A400M. Où sont les engagements de maintien des entreprises de souveraineté sur le territoire national. Où sont les promesses de relocalisation industrielle sur le territoire post Covid ?

Nous vous remercions de votre attention et restons disponibles pour répondre à vos questions dans les limites de nos connaissances.

Pour l'UNSA : Laurent Tintignac / Secrétaire général adjoint – Nathalie Martin / Secrétaire fédérale.